DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 20 Novembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Vingt Novembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Treize Novembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Attribution des marchés d'assurances : Dommages aux biens-Responsabilité Civile-Flotte automobile.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Pascal MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Michel COLONNA, Thierry GIRASCHI à François-Joseph SCANAVINO, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Patrick-François SANTINI à Christopher CRISPO, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-6°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que les montants des marchés ont été estimés par le Cabinet AFC Consultants à :

- 70 000 €/an, pour le lot n°1 : « Assurance dommages aux biens »,
- 20 000 €/an, pour le lot n°2 : « Responsabilité civile »,
- 10 000 €/an, pour le lot n°3 : « Flotte automobile »,

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence publié le 9 juillet 2026 sur le profil acheteur, le BOAMP et le JOUE ;

Considérant la date de remise des offres fixées le 2 octobre 2026 à 12H00 ;

Considérant les critères de sélection des offres suivants et leurs pondérations :

- La valeur technique : coefficient 0.5 ;
- Le prix/Conditions financières : coefficient 0.4 ;
- La Valeur sociale et environnementale : coefficient 0.1.

Considérant qu'à la date de remise des offres, les entreprises suivantes ont répondu :

- Pour le lot n°1,
  - ➢SA Allianz IARD /Cabinet LECA, pour un montant de : 68 392.32 € TTC (Garanties de base) ;
- Pour le lot n°2,
  - ➢SA Allianz IARD /Cabinet LECA, pour un montant de :
    16 316.20 € TTC (Garanties de base) ;
    17 481.70 € TTC (Garanties de base + Option GC1 « Protection juridique ») ;
- Pour le lot n°3,
  - ➢SA Allianz IARD/Cabinet LECA, pour un montant de :
    10 158.45 € TTC (Garanties de base) ;
    10 887.82 € TTC (Garanties de base + Option GC1 « Navigation ») ;
  - ➢SA SMACL ASSURANCES, pour un montant de :
    15 049.48 € TTC (Garanties de base) ;
    15 750.62 € TTC (Garanties de base+ Option GC1 « Navigation ») ;

Délibération du Conseil Municipal du : 20 novembre 2026 (SUITE)

Considérant qu'après et analyse des offres en fonction des critères définis, les entreprises qui ont présenté les offres les plus avantageuses sont les suivantes :

Lot	Entreprise retenue	Montant TTC
Lot n°1 : « Assurance dommages aux biens » (Garanties de base)	SA Allianz IARD /Cabinet LECA	68 392.32 €
Lot n°2 : « Responsabilité civile » (Garanties de base + option GC1)	SA Allianz IARD /Cabinet LECA	17 481.70 €
Lot n°3 : « Flotte automobile » (Garanties de base + option GC1)	SA Allianz IARD /Cabinet LECA	10 887.82 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE les marchés d'assurances : Dommages aux biens – Responsabilité Civile (avec option « Protection juridique » -Flotte automobile (avec option « Navigation »)**
- **AUTORISE le Maire à signer lesdits marchés.**
- **DIT que les crédits sont prévus aux budgets primitifs de la Ville, du port de plaisance et de l'aérodrome de Tavaria pour l'exercice 2027.**

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 24.11.2026
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.11.2026

Fait à PROPRIANO, le 20 novembre 2026

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

MAIRIE DE PROPRIANO
CORSE DU SUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002497-20261120-2026-086-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER